

# GUICHET UNIQUE POUR LES ENTREPRISES IMPACTEES PAR LE MOUVEMENT DES « GILETS JAUNES »

Novembre Décembre 2018

## KIT D'INFORMATION

Mesures d'accompagnement des entreprises

### Partenaires du Guichet Unique



## KIT concernant les mesures d'accompagnement des entreprises suite aux mouvements des « gilets jaunes »

Face aux conséquences économiques des blocages et des manifestations des « gilets jaunes », le Gouvernement, par la voix du ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Lemaire a annoncé six mesures d'accompagnement mobilisables directement par les entreprises confrontées à une baisse de chiffre d'affaires, une interruption d'activité ou à des travaux de réparation à la suite aux dégradations occasionnées lors des manifestations.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, propose aux entreprises qui sont confrontées à une baisse de chiffre d'affaires et/ou des problèmes d'approvisionnements, de se faire connaître auprès de nos services.

Vous trouverez ci-dessous le Kit Accompagnement des entreprises suite aux mouvements des « gilets jaunes », vous permettant de retrouver les éléments nécessaires à la mise en place des mesures annoncées par le gouvernement.

**Le numéro d'urgence : 04 93 13 75 73  
de 8h30 à 18h00  
du lundi au vendredi**

Le " Kit Accompagnement des entreprises suite aux mouvements des « gilets jaunes » :

- Une fiche de renseignement de l'entreprise (page 6 et 7) à compléter et retourner à
  - [allocci@cote-azur.cci.fr](mailto:allocci@cote-azur.cci.fr) /
  - [assistance06@cmar-paca.fr](mailto:assistance06@cmar-paca.fr)
- Etalement des échéances Fiscales et Sociales
- Mesure d'activité Partielle
- Ouverture complémentaire le dimanche
- Indemnisation par les assurances
- Besoins de financements Court terme
- Octroi ou maintien de crédits bancaires

En Annexe :

- Un courrier type pour solliciter la bienveillance de l'URSSAF, RSI, DRFIP, DIRECCTE... si vous rencontrez des difficultés pour honorer certaines échéances,
- Les modalités de demande d'activité partielle
- Un courrier type pour solliciter votre assureur pour la garantie de perte d'exploitation
- Un courrier type pour solliciter une ouverture complémentaire le dimanche
- Demande d'intervention du fonds d'action sociale Aide aux cotisants en difficulté

## KIT concernant les mesures d'accompagnement des entreprises suite aux mouvements des « gilets jaunes »

### Étalement des échéances Fiscales et Sociales :

Les directions des finances publiques examineront, avec bienveillance et au cas par cas, les demandes d'étalement des délais de paiement des entreprises en capacité de démontrer que leur défaillance résulte directement d'un problème de trésorerie lié au mouvement des gilets jaunes.

Sont visés, les échéances de la cotisation foncière des entreprises et de l'acompte d'impôt sur les sociétés du 17 décembre 2018. Des délais pourront aussi être accordés pour le paiement des échéances sociales (pour les échelonnements des cotisations URSSAF, l'employeur doit avoir réglé ses cotisations salariales.)

### ***Fiche de renseignement (page 6 et 7) à compléter et retourner à***

- [allocci@cote-azur.cci.fr](mailto:allocci@cote-azur.cci.fr) /
- [assistance06@cmar-paca.fr](mailto:assistance06@cmar-paca.fr)

**Les services fiscaux et sociaux vont demanderons des éléments détaillés sur votre situation pour l'instruction de votre dossier, par exemple : K bis, Bilan N-1, état de votre trésorerie, attestation Expert-Comptable, etc..**

### Mesures de d'activité partielle :

En raison des difficultés d'approvisionnement de nombreux magasins et commerces et au caractère exceptionnel pour l'activité économique des blocages et dégradations constatés, les entreprises pourront solliciter la mise en place du chômage partiel pour éviter des licenciements du fait de la baisse d'activité.

Pour effectuer vos démarches : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/>

***Voir fiche pratique en annexe.***

### Ouverture complémentaire le dimanche :

Au cas où les communes où sont situées les entreprises pénalisées par les conséquences du mouvement n'auraient mises en place de « dimanches du maire »\* pour les activités ou professions concernées, les commerces pourront demander une autorisation d'ouverture pour les dimanches de décembre 2018 et/ou janvier 2019.

Les préfets de département qui vont examiner ces sollicitations de dérogation au repos dominical ont été invités, par le Ministère du Travail, à « un examen attentif et bienveillant des demandes ».

*\*Le maire, après avis du conseil municipal, peut décider d'autoriser l'ouverture collective des commerces 12 dimanches par an. La liste de ces dimanches doit être connue avant le 31 décembre de l'année précédente. La date peut être modifiée en cours d'année au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par les changements.*

### ***Modèle de lettre en annexe***

### **Indemnisation par les assurances :**

Pour une prise en charge par leur assureur des dommages subis, les entreprises doivent impérativement effectuer une **déclaration de dommages auprès des services de police ou de gendarmerie et transmettre ce procès-verbal à leur compagnie d'assurance.**

Deux types de prise en charge peuvent être effectuées en fonction de la couverture d'assurance des entreprises : dégâts aux biens (commerces, voitures, bâtiments) et perte d'exploitation liée ou non à des dégâts matériels (en fonction des garanties contractuelles).

L'indemnité versée au titre de la garantie des pertes d'exploitation est destinée à compenser la baisse du chiffre d'affaires. Elle permet de replacer l'entreprise dans la situation financière qui aurait été la sienne si le sinistre n'avait pas eu lieu.

### ***Modèle de lettre en annexe***

### **Besoins de financement de court terme :**

En cas de difficultés de trésorerie, les entreprises peuvent solliciter leur établissement bancaire qui a reçu de la Fédération bancaire française par un courrier du 30 novembre dernier adressé à ses adhérents une invitation à examiner, avec « la plus haute bienveillance », les demandes de recherche de solutions de financement de court terme.

### **Octroi ou maintien de crédits bancaires :**

Pour faciliter l'octroi ou le maintien de crédits bancaires, les entreprises peuvent solliciter des établissements de BPI France dans leur région une garantie plus importante sur leurs crédits renforcement de la trésorerie (passage de 40 à 70 %). Des autres mesures ont été également actées : la pérennisation du préfinancement du CICE 2018 et le report d'échéances dans le remboursement de prêts garantis par Bpi France (demande à effectuer auprès de la banque de l'entreprise)

### **Banque de France**

#### **Correspondant TPE :**

La mission des Correspondants TPE de la Banque de France consiste à accueillir les dirigeants de TPE, à comprendre leur problématique et à les orienter vers le ou les réseaux professionnels en mesure de répondre à leur besoin. Dans ce cadre, des conventions de partenariat ont été signées avec certains réseaux comme les chambres consulaires, les organismes de cautionnement, de financement, d'assurance-crédit... Les dirigeants de TPE peuvent contacter le correspondant TPE du département soit par téléphone (au 0 800 08 32 08, service et appel gratuit), soit par mail TPE06@banque-france.

### Médiation du Crédit :

La Médiation du crédit est ouverte à toute entreprise de toute taille et de tout secteur qui rencontre des difficultés de financement avec ses partenaires bancaires ou qui subit les conséquences d'une réduction de garanties de la part d'un assureur-crédit.

Les 5 principaux motifs de saisine

- Dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit
- Refus de rééchelonnement d'une dette
- Refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...)
- Refus de caution ou de garantie
- Réduction de garantie par un assureur-crédit

Pour déposer son dossier en ligne : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>

## Fiche de renseignement de l'entreprise (1/2)

**Personne responsable du dossier dans l'entreprise (dirigeant) :**

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## Identité de l'entreprise

|                                                                                                        |                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Nom – Prénom de l’exploitant                                                                           |                                                                      |
| Qualité (propriétaire, gérant)                                                                         |                                                                      |
| Dénomination commerciale ou raison sociale                                                             |                                                                      |
| Enseigne ou sigle                                                                                      |                                                                      |
| Forme juridique                                                                                        |                                                                      |
| Activité de l’entreprise et Code NAF                                                                   |                                                                      |
| Effectif                                                                                               |                                                                      |
| Adresses des divers établissements en cas de pluralité de ceux-ci :<br>Nombre d’établissement :  _   _ |                                                                      |
| Date de création                                                                                       | _   _   _   _   _   _   _   _                                        |
| Date d’acquisition du fonds                                                                            | _   _   _   _   _   _   _   _                                        |
| N° SIRET                                                                                               | _   _   _   _   _   _   _   _   _   _   _   _ <br> _   _   _   _     |
| N° Sécurité sociale                                                                                    | _   _   _   _   _   _   _   _   _   _   _   _ <br> _   _   _   _   _ |
| N° de cotisant URSSAF                                                                                  |                                                                      |

## Fiche de renseignement de l'entreprise (2/2)

***Je souhaite solliciter l'aide des organismes suivants :***

### **A) Volet social :**

- ☐ URSSAF  
☐ Caisse Locale Déléguée Sécurité Sociale Travailleurs Indépendants CLDSSTI (ex RSI)

### **B) Volet fiscal :**

- ☐ Service des Impôts des Entreprises (SIE) de .....

Demandes d'échéancier pour :

- ☐ Acompte de l'impôt sur les sociétés  
☐ La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

**Les services fiscaux et sociaux vont demanderons des éléments détaillés sur votre situation pour l'instruction de votre dossier, par exemple : K bis, Bilan N-1, état de votre trésorerie, attestation Expert-Comptable, etc..**

A retourner à  
[allocci@cote-azur.cci.fr](mailto:allocci@cote-azur.cci.fr) /  
[assistance06@cmar-paca.fr](mailto:assistance06@cmar-paca.fr)

**Date : ...../...../.....**

**Signature du Chef d'entreprise**

## KIT concernant les mesures d'accompagnement des entreprises suite aux mouvements des « gilets jaunes »

### Annexes

- Un courrier type pour solliciter la bienveillance de l'URSSAF, RSI, DRFIP, DIRECCTE... si vous rencontrez des difficultés pour honorer certaines échéances,
- Les modalités de demande d'activité partielle
- Un courrier type pour solliciter votre assureur pour la garantie des pertes d'exploitation
- Un courrier type pour solliciter une ouverture complémentaire le dimanche
- Demande d'intervention du fonds d'action sociale Aide aux cotisants en difficulté



# LETTRE TYPE AUX ORGANISMES

Entreprise.....  
Nom du Chef d'entreprise .....  
Adresse.....  
Tel .....  
N° SIREN.....  
N° d'affilié dans l'organisme .....

Organisme  
A l'attention de Monsieur le Directeur  
Adresse

A..., le.....

## Objet : Difficultés suite au mouvement des « gilets jaunes »

Monsieur le .....,

J'ai suis victimes du mouvement des « gilet jaunes », je rencontre au baisse de chiffre d'affaire/  
des problèmes d'approvisionnement.  
Mon activité est actuellement suspendue et mes pertes sont importantes, environ.....€.  
Je prévois **X** jours de fermeture.

### Si possible :

*Mon chiffre d'affaires [précisez la période] était de .....€ et ne pourra excéder pour cette même période [précisez la période].....€.*

*Cette situation me pose donc de graves problèmes de trésorerie.*

En conséquence, je vous prie de bien vouloir m'accorder à titre exceptionnel :

- un report de paiement de **X** mois pour un montant de : .....€

*ou*

- un étalement du paiement en **X** fois, aux échéances suivantes (à préciser),

J'ai demandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur de me soutenir dans ma démarche et lui transmets un double du présent courrier.

Vous remerciant de votre bienveillante attention dans le cadre de ces circonstances exceptionnelles, je reste à votre disposition pour tous renseignements ou démarches complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ....., l'assurance de mes salutations distinguées.

*Signature*

# Activité partielle

Grâce à ce dispositif, vous bénéficiez d'une allocation d'activité partielle cofinancée par l'Etat et l'UNEDIC, qui vous permet de garantir à vos salariés une indemnisation d'activité partielle égale à 70% de leur salaire brut pendant les heures non travaillées.

**Déposez votre demande en ligne :**

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/index.php/login>

Le mouvement dit « des gilets jaunes » qui s'est déclenché le samedi 17 novembre et se poursuit est susceptible de perturber l'activité économique locale, notamment en raison de blocages routiers, de blocage de dépôts d'essence ou de centres commerciaux.

Afin de répondre aux difficultés engendrées et aux besoins des entreprises, le dispositif de l'activité partielle peut-être mobilisé. Dans ce cadre, la mobilisation dite des « gilets jaunes » doit être interprétée comme relevant du motif « circonstance exceptionnelle » via la force majeure qui répond à trois critères cumulatifs :

- caractère extérieur de l'évènement à l'origine de la réduction/suspension d'activité : l'employeur n'est pas responsable de sa situation ;
- caractère imprévisible : l'employeur n'avait pas les moyens d'anticiper sa réduction d'activité et/ou l'évènement qui en est à l'origine ;
- caractère irrésistible : l'employeur n'était pas en mesure d'éviter la survenance de cet évènement et/ou d'en limiter les conséquences.

Conformément à l'article R5122-8 du code du travail, la demande d'activité partielle ne peut concerner que les salariés non-grévistes et doit résulter d'une décision contrainte de l'employeur en raison d'un nombre trop faible de salariés opérationnels pour assurer la continuité de l'activité.

**Motif « conjoncture économique » et mouvement des gilets jaunes :**

Dans les cas où une demande d'AP est identifiée sous le motif « conjoncture économique », en lien avec le mouvement des « gilets jaunes », avec des demandes pouvant s'étaler sur plusieurs mois, il convient de distinguer selon l'importance de l'impact lié au mouvement « gilets jaunes » :

- si les difficultés sont liés de manière explicite et démontrable au mouvement des gilets jaunes alors il faut cocher le motif circonstances exceptionnelles « mouvement des gilets jaunes » ;
- si le mouvement des gilets jaunes est l'un des éléments, mais non déterminants dans la situation de l'entreprise, alors on reste sur le seul motif conjoncture économique, l'UD appréciant la temporalité de la demande.

## En savoir plus

Toutes les informations sur le site : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/maintenir-dans-lemploi/activite-partielle/activite-partielle>

## Lettre type envoyer à votre assureur

Entreprise.....  
Nom du Chef d'entreprise .....  
Adresse.....  
Tel .....  
N° SIREN.....  
N° d'affilié dans l'organisme .....

Destinataire

Adresse

CP - Ville

A <...>, le <...>

### Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet : Déclaration de perte d'exploitation suite mouvement « gilets jaunes »**

Madame, Monsieur,

Je soussigné(e) (nom du déclarant) .....

Adresse.....

.....

Déclare avoir subi une perte d'exploitation suite au mouvement des « gilets jaunes » :

(Montant de la baisse de Chiffre d'Affaires)

dans le cadre de mon contrat une indemnisation au titre de la garantie « pertes d'exploitation »  
est prévue.

J'ai demandé à la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur **ou** Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence Alpes Côte d'Azur de me soutenir dans ma démarche et lui transmetts un double du présent courrier.

Vous remerciant de votre bienveillante attention dans le cadre de ces circonstances exceptionnelles, je reste à votre disposition pour tous renseignements ou démarches complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ....., l'assurance de mes salutations distinguées.

*Signature*

## Lettre demande ouverture du dimanche

Entreprise.....  
Nom du Chef d'entreprise .....  
Adresse.....  
Tel .....  
N° SIREN.....

*Destinataire*

*Adresse*

*CP - Ville*

*A <...>, le <...>*

**Objet : Demande d'ouverture du dimanche suite au mouvement des « gilets jaunes »**

Madame / Monsieur le Maire,

Conformément à la loi sur la fermeture obligatoire hebdomadaire, nous n'ouvrons pas le dimanche. Cependant, à l'occasion de *du mouvement des « gilet jaunes »* et surtout après avoir consulté mes employés qui m'ont donné leur accord, je voudrais ouvrir exceptionnellement mon magasin pour le dimanche *[date souhaitée]*.

Je me permets ainsi de vous envoyer la présente afin de vous demander une dérogation ponctuelle d'ouverture pour ce jour.

Vous remerciant par avance pour votre obligeance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments respectueux et dévoués.

*Signature*